



MAIRIE
DE
MONTCLUS
30630

**COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017**



Les Plus
Beaux Villages
de France*

Tél. : 04 66 82 25 73
Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 9h05

Présents : Mesdames **POUDEROUX Claire**, **BOULE Mireille** et Messieurs **TRICHOT Benoit**, **DREYFUS François**, **Daniel REBONDY**, **GREMONT Hervé**, **BRUGUIER Jean-Louis**, **NOUIS Vincent**.

Absente représenté : Madame **CHABRIER Sylvette** (pouvoir à M. **DREYFUS François**).

Absent : **CARLES Jean- Claude**.

A été nommé secrétaire : Monsieur **GREMONT Hervé**.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école St Laurent de Barjac.
- Participation aux frais de fonctionnement + NAP de l'école de Cornillon.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19.06.2017 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des effectifs : Approuvé à l'unanimité.

Convention de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée St Laurent de Barjac : Convention de participation aux dépenses de fonctionnement. Le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Laurent s'élève, pour l'année scolaire 2017/2018 à 854,48 € par enfant. 2 enfants de la commune de Montclus sont inscrits à l'école St Laurent soit un montant de 1 708,96 € (2 x 854,48 €) ; adopté à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement, garderie, cantine et Nouvelles Activités périscolaires (NAP) école de Cornillon : Convention de participation aux frais de fonctionnement, garderie, cantine. Le montant de la participation aux frais pour 2 enfants domiciliés sur la commune, pour l'année 2016/2017 s'élève à 1 992,30 €. Une convention sera signée. Suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'aménagement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il y a lieu de participer aux frais à hauteur du nombre d'élèves de Montclus inscrits à l'école publique de Cornillon, concernant l'année 2016/2017, la participation s'élève à 161,17 € pour 2 élèves ; approuvé à l'unanimité.

Destination des coupes de bois 2018 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2018, à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS.

La coupe envisagée concerne la parcelle forestière 15, au lieu-dit "La Combe de Bertrand" pour une contenance de 21,69 Ha, pour 9 Ha de coupe de taillis de la forêt communale de MONTCLUS. Elle est constituée d'un peuplement de type : Taillis de chêne vert âgés de 70 ans. M. Le Maire propose que la coupe soit mise en vente sur pied par appel d'offres, sur soumission cachetée par les soins de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Dans le cas d'un paiement effectué comptant dans les 20 jours une ristourne de 3 % peut être accordée (à voir avec ONF) ; adopté à l'unanimité.

Coupes de bois en affouage : La coupe envisagée concerne la parcelle forestière n°16 partie, au lieu-dit "La Saute " sur une contenance de 4 ha de la forêt communale de Montclus. Elle est constituée d'un peuplement de type : Taillis de chêne vert conformément aux dispositions de l'article L 145.1 du Code Forestier.

3 personnes responsables : M. **TRICHOT Benoit**, M. **DREYFUS François**, M. **NOUIS Vincent** ; adopté à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement école maternelle et primaire privée de Montclus pour année scolaire 2017/2018 : Monsieur le Maire propose de renouveler la participation aux frais de fonctionnement de cette école qui est de 70 €/mois par enfant de Montclus (2 enfants sont concernés) sur 10 mois ; adopté à la majorité (5 : pour, 4 : contre).

Achat de radiateurs pour le bâtiment communal "Le Tourrihou" : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la panne de 3 radiateurs dans le bâtiment communal "Le Tourrihou", il y a lieu de régler la facture de l'entreprise WELDOM, concernant l'achat de nouveaux radiateurs pour leur remplacement pour un montant de 599,70 € ; adopté à l'unanimité.

Subvention activité cirque école de Cornillon : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour un projet "cirque" concernant l'école de Cornillon a été reçue. Ce projet se déroulera sur 3 semaines et sera animé par des professionnels de l'association "EQUILIBRE". Le coût total du projet s'élève à 7 340,00 €. L'APE financerait à hauteur de 4 340,00 €, la participation pour l'ensemble des familles serait de 1 700,00 €, resterait à la charge de la commune de Montclus 10,00 € (pour 1 élève) ; adopté à l'unanimité.

Participation Nouvelles Activités Périodiques (NAP) école de Barjac 2016/2017 : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la réforme des rythmes scolaires et à l'aménagement des Nouvelles Activités Périodiques (NAP), il y a lieu de participer aux frais à hauteur du nombre d'élèves de Montclus inscrits à l'école publique de Barjac pour l'année scolaire 2016/2017 (7 élèves de Montclus sont concernés) pour un montant de 1 305,42 € ; adopté à l'unanimité.

Convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard : Monsieur le Maire expose au Conseil que : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale, vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard. Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière ; Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts et la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard, de l'autoriser à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune de Montclus au sein des organes délibérants de l'Agence ; pour un coût de 0,50 €/habitant, ce qui représente pour Montclus 97,50 €/an ; adopté à l'unanimité.

Adhésion de la commune de Montfaucon à l'Agglomération du Gard Rhodanien : Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette adhésion ; adopté à l'unanimité.

Achat de pierres pour l'aménagement de l'emplacement des conteneurs à OM au quartier de l'Entremont : Monsieur le Maire informe le Conseil que des pierres ont été commandées pour l'aménagement de l'emplacement des conteneurs à OM au quartier de l'Entremont pour un montant de 720,00 € TTC et qu'il y aurait lieu de régler la facture correspondante ; adopté à l'unanimité.

SIIG - adhésion de la commune de La Bastide d'Engras : Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette adhésion ; adopté à l'unanimité.

Soutien à la motion de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité : adopté à l'unanimité.

Indemnité de conseil au comptable du Trésor : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, il y aurait lieu d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué à Madame REMIOT Catherine, Receveur municipal, pendant la durée de son mandat, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires selon le barème en vigueur ; adopté à l'unanimité.

Parc Naturel Régional (PNR) adhésion à l'association et approbation des statuts : L'association a pour objet l'élaboration du projet de charte constitutive du futur PNR des "Garrigues" dans une logique de partenariat avec les institutions publiques compétentes et les personnes privées intéressées. Le coût de l'adhésion s'élèverait à 1,00 €/habitant dont 25 % pris en charge par la commune ; adopté à l'unanimité.

Subvention Croix Rouge : Contre à l'unanimité.

Questions diverses :

- Repas communal le 07.01.2018
- Ambroisie, référents territoriaux : BOULE Mireille et NOUIS Vincent.
- Chantier : Mur Chemin du Serre (2017)
- Autres projets : Mur du cimetière et soutènement du mur du Boulevard pour 2018.

Fin de la séance à 11h32.

Le Secrétaire
H. GREMONT



Le Maire
B. TRICHOT

